

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

Le seizième jour du mois d'octobre deux mille-vingt-quatre se tenait, à 19 H 00, à l'Hôtel de ville de Normandin, une assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie Intermunicipale G.E.A.N.T.

**SONT PRÉSENTS :**

Mme Sylvie Coulombe, présidente et représentante de Saint-Thomas-Didyme  
M. Jean Morency, vice-président et représentant de Normandin  
M. Vincent Beckert, représentant de Girardville  
M. Martial Gauthier, représentant de Saint-Edmond-les-Plaines  
Mme Isabelle Thibeault, représentant d'Albanet

**SONT AUSSI PRÉSENTS :**

M. Jerry Piquette, directeur général p.i.  
Mme Nadia Genest, greffière-trésorière

**1.- Ouverture de la séance**

Mme Sylvie Coulombe souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil d'administration ainsi qu'aux personnes ressources.

**2.- Administration**

**2.1) Revue de l'ordre du jour et insertion des affaires nouvelles**

86-10-2024

Il est proposé par M. Martial Gauthier, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le Conseil administration de la Régie intermunicipale GÉANT accepte l'ordre du jour tel que présenté, et en y laissant la possibilité d'y ajouter des sujets.

**2.2) Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire et la séance extraordinaire du 18 septembre 2024**

**ATTENDU QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire et la séance extraordinaire du 18 septembre 2024 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

87-10-2024

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Jean Morency, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2024;

**QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 septembre 2024.

**2.3) Suivi au procès-verbal**

**2.4) Déclaration des conflits d'intérêts**

**2.5) Liste des comptes de septembre 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité des finances a analysé tous les comptes de septembre 2024 lors d'une rencontre distincte à cette fin et que le tout est à la satisfaction des représentants dudit comité;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'accepter les comptes du mois de septembre 2024, et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels;

88-10-2024

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Vincent Beckert, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil d'administration approuve et entérine le paiement des salaires, des comptes de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois de septembre 2024 pour un montant 161 288.34 \$. Le tout, tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil d'administration de la susdite Régie Intermunicipale, après avoir été soigneusement vérifiées par le comité des finances.

## **2.6) États financiers au 30 septembre 2024**

La greffière-trésorière présente les états financiers au 30 septembre 2024.

## **2.7) Projet règlement 19-2024 – Régie interne des séances du conseil**

Reporté à une séance ultérieure.

## **3.- Sécurité Incendie**

### **3.1) Statistiques du service incendie**

Monsieur Piquette dépose les statistiques du service incendie au 30 septembre 2024. Nous avons 82 interventions comparativement à 63 à la même période l'an passé.

### **3.2) Besoins – formation pompiers I et II**

**ATTENDU QUE** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**ATTENDU QUE** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**ATTENDU QU'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

**ATTENDU QUE** ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**ATTENDU QUE** ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**ATTENDU QUE** la Régie intermunicipale GEANT désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**ATTENDU QUE** la Régie intermunicipale GEANT prévoit la formation de 6 pompiers pour le programme Pompier I et/ou de 2 pompiers pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**ATTENDU QUE** la Régie doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Maria-Chapdelaine en conformité avec l'article 6 du Programme.

89-10-2024

Il est proposé par M. Martial Gauthier et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Maria-Chapdelaine.

### **3.3) Formation – directeur**

90-10-2024

Il est proposé par M. Jean Morency, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'autoriser le directeur à assister à la formation de l'APSAM en « Méthode de sécurité-RCCI » à Trois-Rivières le 30 octobre prochain.

## **4.- Sécurité civile**

## **5.- Administration**

## **6.- Urbanisme et environnement**

## **7.- Assainissement des eaux usées et Exploitation du système d'approvisionnement et de distribution de l'eau potable**

## **8.- Contrôle animalier**

## **9.- Services techniques – Travaux publics**

## **10.- Affaires nouvelles**

10.1)

## **11.- Correspondance**

### **11.1) MAMH – Acceptation – Modification de la durée de l'entente**

La correspondance est déposée aux archives.

### **11.2) Demande de congé sans solde - Pompier**

La correspondance est déposée aux archives.

### **11.3) Démission - Pompier**

La correspondance est déposée aux archives.

### **11.4) Municipalité de Saint-Thomas-Didyme – Acceptation – Budget 2025**

La correspondance est déposée aux archives

### **11.5) Municipalité d'Albanel – Acceptation – Budget 2025**

La correspondance est déposée aux archives

## **12.- Période de questions**

## **13.- Prochaine séance**

La prochaine assemblée est le 20 novembre 2024 à 19h00 à l'Hôtel de ville de Normandin.

## **14.- Levée de l'assemblée régulière**

91-10-2024

Il est proposé par Mme Isabelle Thibeault, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents que l'assemblée soit close à 19 h 10.

---

Nadia Genest  
Greffière-trésorière

---

Sylvie Coulombe  
Présidente

Je, Sylvie Coulombe, présidente, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Sylvie Coulombe  
Présidente